



SECTEUR ADMINISTRATIF

265, boul. des Montagnais, C.P. 8000
Uashat QC G4R 4L9

Tél. : 418 962-0327
Fax. : 418 968-0937

Uashat, le 18 février 2014

AVIS À LA POPULATION

Kuei,

La présente est pour faire part de la nouvelle directive transmise par les *Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada* du bureau régional à Québec.

Veillez prendre note que dorénavant, pour les enfants nés après le premier juillet 2013, il n'y aura pas lieu de transmettre un certificat de naissance.

Le Directeur de l'état civil et les Affaires Autochtones ont conclu une Entente administrative à savoir que par l'entremise de la déclaration de naissance au formulaire « *Demande d'accès simplifié aux programmes et services gouvernementaux relatifs à la naissance* » que l'on vous donne à la naissance de votre enfant, vous pourrez maintenant demander la transmission directe du certificat de naissance au bureau régional de Affaires Autochtones à Québec en vue de l'inscription au Registre des Indiens.

Très IMPORTANT

Néanmoins, vous devrez toujours faire la demande en vue de l'inscription au Registre des indiens avec le formulaire « *Demande d'inscription d'un enfant en vertu de la loi sur les Indiens - Consentement parental* » que vous pourrez trouver au Centre administratif à Mani-Utenam et à Uashat. Ensuite, me la transmettre pour que je puisse l'envoyer au Ministère à Québec.

Pour les enfants nés AVANT le premier juillet 2013. La procédure reste la même, c'est-à-dire que les parents devront me transmettre le certificat de naissance original ainsi que le formulaire de consentement parental.

Communiquez avec moi, si d'autres informations s'avéraient nécessaires.

Iamé



Sylvie Ambroise
Agent adm. Registre des membres
(418) 962-0327 #5266